

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 529 Subvention au Théâtre du Bout du Monde (92000 Nanterre).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Théâtre du Bout du Monde;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au Théâtre du Bout du Monde, 3 rue des Aubépines 92000 Nanterre, pour le projet Ulysse à l'ombre de l'Olivier en 2011-2012. 2012_00214, simpa 50541.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.